

Extrait du registre des délibérations Séance du 9 Juillet 2020

L'an 2020 et le 9 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de GRIGNON Michel, Maire.

Présents : M. GRIGNON Michel, Maire, M. MEZZOUG Adil, M. DESBAN Jean-François, Mme MOREL Patricia, M. GRIJOL François, Mme JUBIN Sophie, Mme COUSSEMACQ Mathilde, Mme BRULE Delphine, Mme FRAGNAUD Hélène, Mme LEMOINE Stéphanie, Mme LEMONNIER Solène, Mme CAREIL Larissa, Mme CERTAIN Stéphanie, M. TAVERNIER Jean-Sébastien, Mme LE PIRONNEC Gilles, M. LUHERNE Vincent, M. ROUILLE Antony
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HAMARD Colette à Mme MOREL Patricia, M. SOUCHET Frédéric à Mme BRULE Delphine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 17

Date de la convocation : 30/06/2020 **Date d'affichage** : 30/06/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Morbihan le : 10/07/2020
et publication du : 10/07/2020

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté : à l'unanimité

A été nommé(e) secrétaire : Mme LEMONNIER Solène

SOMMAIRE

Budget primitif : vote des taux d'imposition
Budget primitif : vote du BP 2020
Commerces : loyers
Vestiaires : marché de travaux
Aire de jeux : demande de subvention
Aménagement du Chemin du Petit Pré : demande de subvention
Entretien des chemins pédestres : demande de subvention
Location de la salle paroissiale et indemnité de gardiennage
Cantine - garderie : tarifs et règlement intérieur
Personnel communal : avancement de grade
Personnel communal : organisation des services
Personnel communal : tableau des effectifs
Centre de gestion : convention - avenant

réf : 2020-07-24 - Budget primitif : vote des taux d'imposition

Suite aux commissions finances des 11 et du 29 juin 2020, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De ne pas augmenter les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et le taux de taxe d'habitation.

Les taux seraient donc les suivants :

- **Taxe habitation :** 13.93 %
- **Taxe foncier bâti :** 20.46 %
- **Taxe foncier non bâti :** 46.44 %

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2020-07-25 - Budget primitif : vote du BP 2020

L'adjointe aux finances présente le budget qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement : 1 925 000.00€
- en section d'investissement : 1 175 000.00€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par à l'unanimité, décide :

- d'adopter le budget primitif 2020 proposé.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2020-07-26 - Commerces : loyers

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les loyers de la boulangerie et des deux salons de coiffure ont été suspendus pendant deux mois à la demande des locataires en raison d'une baisse d'activité ou d'une fermeture administrative.

Les locataires ont adressé à la mairie le détail des aides perçues ainsi que le chiffre d'affaires sur les périodes en comparaison à celui de l'année 2019.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur une remise de loyers pour les deux salons de coiffure et la boulangerie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de ne pas facturer le premier mois de loyer suspendu et de demander le règlement du deuxième mois de loyer suspendu pour la boulangerie ;
- de ne pas facturer les deux mois de loyer suspendus pour les deux salons de coiffure.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2020-07-27 - Vestiaires : marché de travaux

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal s'est prononcé sur la création de nouveaux vestiaires.

Il demande au Conseil municipal de l'autoriser à lancer un marché de travaux (procédure adaptée avec négociation) portant sur la construction d'un bâtiment de type industrialisé, livré clé en main. Elle comprendra :

- La construction d'un bâtiment de type industrialisé, livré clé en main, comprenant :
- 4 vestiaires
- 1 local arbitre
- 1 local technique (qui peut être installé dans le bâtiment mitoyen)
- 1 local rangement (qui peut être installé dans le bâtiment mitoyen)
- Sanitaires « Joueurs »
- Sanitaires « vestiaires »
- 1 Club House
- 1 Auvent

Prestations supplémentaires éventuelles

L'entreprise présentera dans son offre deux prestations en option à valider par le maître d'ouvrage :

- Option 1 : Produit dans les spécifications techniques normatives ou fonctionnelles dont l'objectif est d'avoir un bâtiment à haute performance énergétique. Le maître d'ouvrage exigera par la suite de réaliser un guide des bonnes pratiques concernant l'utilisation de l'équipement.
- Option 2 : Produit dans les spécifications techniques normatives ou fonctionnelles dont l'objectif est d'avoir un bâtiment proposant des produits ou systèmes écologique comme l'usage des eaux de pluie pour les sanitaires ou autres techniques.

Il précise qu'il s'agit d'un marché de travaux seuil MAPA.
 Une publicité sera obligatoire au BOAMP ou dans un JAL.
 Tous les échanges seront dématérialisés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
 - d'autoriser Monsieur le Maire à lancer le marché de travaux et à accomplir toutes les démarches nécessaires dans le cadre dudit marché.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2020-07-28 - Aire de jeux : demande de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, pour répondre à la demande des jeunes de la commune, il est prévu d'installer une aire de jeux à l'étang.
 L'adjoite à la jeunesse présente en détail les installations et jeux prévus.

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- de programmer la création d'une aire de jeux à l'étang ;
 - d'inscrire au BP 2020 les crédits nécessaires ;
 - de solliciter auprès du Département une subvention au titre du Programme de Solidarité Territoriale ;
 - d'accepter le plan de financement suivant :

Aire de jeux			
Dépenses HT		Recettes	
Aire de jeux	20 000,00 €	Subvention Département	4 000,00 €
		Autofinancement	16 000,00 €
TOTAL	20 000,00 €	TOTAL	20 000,00 €

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2020-07-29 - Aménagement du Chemin du Petit Pré : demande de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les Consorts Guillotin ont pour projet la création d'un lotissement à vocation résidentielle pour quatre logements individuels au lieu-dit Le Petit Pré.

Dans le cadre de ce projet, les Consorts GUILLOTIN ont obtenu un permis d'aménager.

L'adjoit aux travaux précise que la commune va réaliser l'ouverture d'une route traversante étroite avec liaison piétonne. Cette route provisoire en enduit superficielle permettra au lotisseur de réaliser les travaux et aux futurs acheteurs de construire leur maison.

Un bilan des conditions de circulation et de l'impact de cette ouverture sur les autres lotissements sera réalisé. Dans le cas où l'impact serait négatif, un arrêté municipal viendra réglementer la circulation par une transformation de cette route en impasse.

Il détaille les travaux à la charge de la commune en matière de voirie et d'aménagement en centre bourg.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de programmer les travaux de voirie et d'aménagement à la charge de la commune ;
- d'inscrire au BP 2020 les crédits nécessaires ;
- de solliciter auprès du Département une subvention au titre du Programme de Solidarité Territoriale ;
- d'accepter le plan de financement suivant :

Voirie et aménagement - Le Petit Pré			
Dépenses HT		Recettes	
Travaux	32 000,00 €	Subvention Département	6 400,00 €
		Autofinancement	25 600,00 €
TOTAL	32 000,00 €	TOTAL	32 000,00 €

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2020-07-30 - Entretien des chemins pédestres : demande de subvention

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'inscrire au budget 2020 des travaux pour l'entretien des chemins inscrits au PDIPR ;
- de solliciter auprès du Conseil Départemental du Morbihan une subvention aussi élevée que possible ;
- d'accepter le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Entretien des chemins inscrits au PDIPR 2020	11 345.40 €	Subvention Conseil Départemental	4 100.48 €
		Fonds propres	7 244.92 €
Total	11 345.40 €	Total	11 345.40 €

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2020-07-31 - Location de la salle paroissiale et indemnité de gardiennage

Monsieur le Maire propose de fixer la location de la salle paroissiale au même montant que l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales, soit à 479.86€ pour 2020, plafond autorisé par la circulaire ministérielle du 7 mars 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de fixer la location de la salle paroissiale et l'indemnité de gardiennage à 479.86€ pour 2020.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2020-07-32 - Cantine - garderie : tarifs et règlement intérieur

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commission scolaire s'est réunie le 15 juin 2020.

Elle propose de :

- maintenir les tarifs pour le restaurant scolaire, soit 3.30€ (tarif extérieur : 4.00€);
- d'instaurer les tarifs au quotient familial pour la garderie à partir du mois de septembre 2020 sur la base de tarification à la demi-heure suivante :

Tranche 1 : 0.75€

Tranche 2 : 0.80€

Tranche 3 : 0.85€

Tranche 4 : 0.90€

Tranche 5 : 1.00€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de valider les règlements intérieurs et les tarifs de la cantine et de la garderie à partir du mois de septembre 2020.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2020-07-33 - Personnel communal : avancement de grade

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un agent, actuellement nommé au grade d'adjoint technique principal de 1^{re} classe a été inscrit sur la liste d'aptitude du Centre de gestion au titre de la promotion interne au grade d'agent de maîtrise.

Afin de tenir compte de l'évolution des postes de travail, des besoins des services et des missions assurées, Monsieur le Maire propose de créer le poste et de le nommer à son nouveau grade avec effet au 1^{er} juin 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de créer le poste permanent à temps complet d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} juin 2020 ;
- de supprimer le poste correspondant à son ancien grade.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2020-07-34 - Personnel communal : organisation des services

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la nouvelle organisation des services à partir de la rentrée scolaire.

Cette nouvelle organisation est présentée au Comité Technique du Centre de Gestion.

- Suppression du poste 24.12/35^e (agent d'accueil et atsem)
- Suppression du poste 32.00/35^e (agent de service cantine et salle culturelle)
- Création d'un poste 26.11/35^e (agent d'accueil)
- Création d'un poste 20.50/35^e (agent de service cantine et atsem)
- Création d'un poste 20.00/35^e (agent de service salle culturelle)

Ces modifications permettront d'augmenter le temps de présence du 3^e agent administratif à la mairie, d'augmenter le temps de présence de l'Atsem en formation BAFD à la garderie / ACM, de recruter deux agents en parcours emplois compétences.

Par ailleurs, il est prévu que l'agence postale communale soit fermée le lundi à compter du mois de septembre pour permettre d'affecter ce temps à la médiathèque et, ainsi, ouvrir davantage le bâtiment au public.

Enfin, il est proposé d'encadrer les modalités de télétravail du personnel administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de valider l'organisation des services à compter du mois de septembre 2020.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2020-07-35 - Personnel communal : tableau des effectifs

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le nouveau tableau des effectifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de prendre acte du tableau des effectifs suivant.

Personnel titulaire			
Filière	Cadre emploi	Grade	Nombre d'emplois (TC Temps complet TNC Temps non complet)
Filière Administrative	Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 2e classe	1 TC 1 TC
	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1 TC
Filière Technique	Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise principal	1 TC
		Agent de maîtrise	1 TC 1 TC
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2e classe	1 TC 1 TC
		Adjoint technique	1 TNC : 28,00/35 ^{ème} 1 TNC : 22.90/35 ^{ème}
Filière Sociale	Agent territorial spécialisé des Ecoles maternelles	Atsem principale de 1re classe	1 TC 1 TNC : 15,95/35 ^{ème} 1 TC
Personnel non titulaire			
Filière	Cadre emploi	Grade	Nombre d'emplois (TC Temps complet TNC Temps non complet)
CDD	<i>Agent d'accueil - mairie</i>		1 TNC : 26,11/35 ^{ème}
	<i>Agent garderie - école</i>		1 TNC : 13,60/35 ^{ème}
	<i>Agent des services techniques</i>		1 TC
CAE CUI	<i>Agent cantine - garderie</i>		1 TNC : 20,50/35 ^{ème}
	<i>Agent technique</i>		1 TNC : 20,00/35 ^{ème}

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2020-07-36 - Centre de gestion : convention - avenant

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Mairie a signé en 2019 une convention avec le Centre de Gestion visant à pouvoir bénéficier des prestations facultatives offertes par l'établissement (aide au document unique, conseil en santé et sécurité...).

La durée de la convention étant prévue initialement pour un an, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de la reconduire une durée de trois ans et, pour cela, de l'autoriser à signer un avenant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant dans le but de prolonger la convention avec le Centre de Gestion pour une durée de trois ans.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)